



### **Barème TTC Honoraires au 01/03/2025**

#### **TRANSACTION IMMOBILIER TRADITIONNEL ANCIEN**

à la charge du propriétaire vendeur  
sauf convention contraire précisée dans le Mandat.

**PRIX DE VENTE FAI**  
de 0 à 99,999€  
de 100,000€ à 149,999 €  
de 150,000 € à 199,999 €  
de 200,000 € à 299,999 €  
de 300,000 € à +

**HONORAIRES TTC**  
10% TTC sur le prix de vente  
8% TTC sur le prix de vente  
7% TTC sur le prix de vente  
6% TTC sur le prix de vente  
5% TTC sur le prix de vente

Un montant d'honoraires minimum de 6,000€ TTC sera facturé.  
Si les Honoraires sont à la charge de l'Acquéreur, mention en est faite dans l'annonce  
Applicable à compter du 01/03/2025 - A l'exclusion du neuf (VEFA)

### **Barème des Honoraires HT au 01/03/2025**

#### **TRANSACTION et LOCATION IMMOBILIER D'ENTREPRISE**

**Vente de fonds de commerce (sur le montant net vendeur)**  
Vente de 1 à 500 000 €      10 % HT d'honoraires de négociation (minimum 10 000 € HT)  
Vente > à 500 000€      8 % HT d'honoraires de négociation

**Vente des murs commerciaux (sur le montant net vendeur)**  
Vente de 1 à 500 000 €      10 % HT d'honoraires de négociation (minimum 10 000 € HT)  
Vente > à 500 000€      8 % HT d'honoraires de négociation

**Vente Droit au Bail (sur le montant net vendeur)**  
10 % d'honoraire (minimum 10 000 € HT)

**Vente autres (terrains, etc...)(sur le montant net vendeur)**  
Vente de 1 à 500 000 €      10 % HT d'honoraires de négociation (minimum 10 000 € HT)  
Vente > à 500 000€      8 % HT d'honoraires de négociation

**Location (sur le montant du loyer annuel HT)**  
Bail commercial 3/6/9      30 % du loyer HT annuel (minimum 1500 € HT)  
Bail précaire      30 % du loyer HT annuel (minimum 1500 € HT)

Les honoraires s'entendent Hors Taxes et payables à la levée des conditions suspensives.  
Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur ou du preneur.  
Dans certains cas, les honoraires peuvent être à la charge des deux parties.